



## Entrave à l'exercice de la justice

Par **Helaury**, le **18/04/2013** à **10:57**

J'ai été victime d'une infraction par un officier ministériel. Mon avocat a fait pression pour taire cette affaire, je suppose par confraternité entre lui et la personne visée. Je n'ai pas cédé: j'ai porté plainte sans l'en informer.

Je m'interroge maintenant sur l'opportunité de porter plainte contre l'avocat. Dans sa communication écrite, l'infraction y est éludée en recourant à des contorsions intellectuelles.

La qualification 'Entrave à l'exercice de la justice' est-elle la bonne?  
Des conseils?